

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE de GAP

EXTRAIT

du COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du 24 mai 2013

(Application de l'article L.2121-25 du Code Général
des Collectivités Territoriales)

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en faisant procéder au vote de la désignation du Secrétaire de Séance.

Il est proposé de désigner Madame Monique PARA.

Aucune objection n'étant apparue pour un vote à mains levées, cette délibération fait apparaître le vote suivant :

- POUR : 29
- ABSTENTIONS : 8 (M. EYRAUD, Mme PERROUD, MM. ARCE-MENSO, AUROUZE, Mmes LANGE-MALLET, FEROTIN, PICARD et M. JAUBERT)

M. le Maire rend hommage à un ancien Conseiller Municipal décédé récemment à l'âge de 85 ans : Monsieur Etienne LAIGAT, enseignant. Il avait été élu aux côtés de Bernard GIVAUDAN et de Pierre BERNARD-REYMOND de 1971 à 1977.

M. le Maire demande d'observer en sa mémoire une minute de silence.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, il évoque son immense plaisir d'avoir cet après midi ouvert officiellement les Championnats de France de Gymnastique-Aérobic se déroulant dans une Alp'aréna transformée pour la circonstance en un véritable petit « Bercy ». Aujourd'hui, ils peuvent réellement toucher du doigt l'importance prise au sein de la collectivité, de la Ville de Gap, par une structure comme celle là. Déjà de nouvelles réalisations et de nouveaux événements tels que ce Championnat de France se profilent. Mais, sans l'Alp'aréna, ils n'auraient jamais pu organiser cette manifestation réunissant 2000 personnes et emplissant les hôtels de toute la région. Cette multifonctionnalité souvent évoquée produit aujourd'hui ses effets.

M. le Maire croit que dans l'avenir -au-delà bien entendu de la place importante devant être prise par les sports de glace au sein de la ville- il va falloir activer cette multifonctionnalité de l'Alp'arena en regardant ce qui peut se passer dans

d'autres domaines. Et, en se reposant sur la qualité et la volonté des bénévoles associatifs pour réaliser, chaque fois que cela est possible, des opérations comme celle-là, drainant de tous les points de France des compétiteurs, des encadrants, des familles, des spectateurs mais aussi de tous les coins du monde puisque de très fortes délégations de différents pays (au nombre de 8) vont se produire tout au long du weekend dans l'enceinte de l'Alp'arena.

M. le Maire tenait à le souligner car, pour lui, le double pari de remplacer l'ancienne patinoire par un stade de glace, mais aussi de créer cet espace multifonctionnel dont la ville avait tant besoin, est en train d'être réussi.

M. le Maire évoque aussi très rapidement ce qu'il a vécu ce matin au conseil général en présence de son collègue Jean-Yves DUSSERRE, de ses collègues maires de la ville de Chorges et d'Embrun avec la présence du directeur d'ASO mais aussi en présence de ses collègues et techniciens élus aux sports : Christian PRUD'HOMME était à ses côtés pour signer la Convention Tour de France.

La ville de Gap était bien entendu concernée étant un petit peu la plaque tournante des trois jours que passera le Tour de France dans le Département et des 2 jours qu'il passera dans la ville de Gap. Il rappelle que la ville accueillera une arrivée après avoir vu deux passages dans la ville du Tour de France le 16 juillet et un départ pour une superbe étape de montagne avec un double passage de l'Alpes d'Huez le 18 juillet au matin. Tout cela est synonyme d'une ville de plus en plus en mouvement, à leur grande satisfaction.

Gap devient, un pôle, une ville « événementielle » accueillant de grandes manifestations sportives. Qui dit ville événementielle, dit ville où le développement économique a toute sa place quand on sait combien le sport et la culture peuvent amener d'intérêt en matière de développement économique pour une cité comme Gap.

M. le Maire en profite également pour dire combien le Tour de France, le Championnat de France d'Aérobic, le Gap'en cimes et le Rallye Monte Carlo WRC marquent déjà de façon très sensible leur volonté d'orienter la ville un peu plus encore vers cette ville événementielle qu'ils ont voulu créer.

M. le Maire rappelle être réunis ce soir pour quelque chose lui apparaissant essentiel dans le cadre de l'évolution intercommunale de la ville. Tous le savent, la commune va rompre avec son isolement historique car la communauté d'agglomération est en cours de création.

Intercommunalité Communauté d'agglomération du Gapençais (Gap, La Freissinouse, Pelleautier) - Approbation des Statuts

L'article 60 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales définit les étapes successives des décisions prises par le Préfet d'ici le 1er juin 2013, dans le cadre de ses pouvoirs.

Les conseils municipaux des communes de La Freissinouse, Gap et Pelleautier ayant approuvé l'arrêté préfectoral de projet de périmètre de la Communauté d'agglomération du Gapençais, respectivement les 14 janvier, 8 et 20 février 2013, il revient à M. le Préfet de prendre, avant le 1er juin 2013, l'arrêté préfectoral de la création de la communauté d'agglomération. Préalablement, chacune des trois communes aura dû approuver le projet de statuts mentionnant le nombre de

sièges, la gouvernance et les compétences du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Conformément à l'article précité « la création de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre emportera le retrait des communes auxquelles le périmètre est étendu des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elles sont membres.

L'arrêté peut également porter, en cas d'accord exprimé de la moitié au moins des conseils municipaux des communes intéressées, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, sur les compétences exercées par l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dans le respect des dispositions propres à sa catégorie ».

Sur proposition des trois maires des communes concernées, un comité de pilotage composé d'élus municipaux de chacune des trois communes de Gap, La Freissinouse et Pelleautier s'est réuni le 18 avril 2013 à Gap et le 29 avril 2013 à Pelleautier. Ce comité de pilotage a validé des propositions concernant le nombre de délégués et la répartition des sièges par commune au sein du Conseil de communauté d'agglomération du Gapençais. Il a également validé le mode de gouvernance ainsi que le choix des compétences optionnelles et facultatives venant en complément des compétences obligatoires.

C'est sur la base de ces propositions qu'un projet de statuts de la future Communauté d'agglomération du Gapençais est soumis à l'approbation des conseils municipaux des communes de Gap, La Freissinouse et Pelleautier, préalablement à la prise de l'arrêté préfectoral de création qui doit intervenir avant le 1er juin 2013.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles portant sur les établissements de coopération intercommunale et plus particulièrement la communauté d'agglomération,

Vu la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales et notamment le I de l'article 60,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2011-360-2 du 26 décembre 2011 portant schéma départemental de coopération intercommunale des Hautes-Alpes,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012-256-0012 du 21 décembre 2012 portant projet de périmètre alternatif de la « communauté d'agglomération du gapençais »,

Vu les délibérations respectives des conseils municipaux de La Freissinouse, Gap et Pelleautier, des 14 janvier, 8 et 20 février 2013, approuvant l'arrêté préfectoral susmentionné du 21 décembre 2012,

Considérant l'avis favorable des commissions :

- du développement économique, commercial et touristique,
- des travaux de voirie, de réseaux, des espaces verts et des bâtiments,
- du développement durable, de l'environnement, de l'agriculture et des forêts,
- des mobilités et déplacements,
- de la jeunesse, de la politique de la ville et de l'emploi,

- de l'urbanisme et du développement urbain,
de la ville de Gap, réunies ensemble le 26 avril 2013,

Considérant l'avis favorable du comité de pilotage du 29 avril 2013 portant sur les projets de statuts de la future communauté d'agglomération,

Considérant l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 15 mai 2013,

Eu égard à ce qui précède, il est proposé :

D'approuver le projet de statuts de la communauté d'agglomération du Gapençais (Gap, La Freissinouse et Pelleautier) qui sera créée au 1er janvier 2014.

M. le Maire ne va pas rappeler une nouvelle fois à l'assemblée tout l'historique du cheminement les conduisant aujourd'hui à porter sur les fonds baptismaux la Communauté d'Agglomération du Gapençais.

Ce cheminement a été difficile. Il faut en convenir. Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir dépensé beaucoup d'énergie depuis le début de mandat. Les obstacles furent nombreux, de tous ordres.

M. le Maire rappelle être parti avec une petite Clio visiter -à l'époque où ils rêvaient d'une communauté d'agglomération de 30 communes-, tous les maires, les uns après les autres, pour à la fois se faire connaître, leur dire tout l'enthousiasme de la ville de Gap pour créer cette grande communauté d'agglomération qu'ils souhaitaient rejoindre à leurs côtés. Malheureusement, tout cela n'a pas marché. Cela n'a pas marché non plus lorsque le périmètre a été réduit à 24 communes. Aujourd'hui, il pense que tous les conseillers municipaux sont d'accord sur un point dans cet hémicycle, ils auraient aimé voir naître une Communauté d'Agglomération plus large, à l'échelle de ce qu'est réellement le bassin de vie du Gapençais.

M. le Maire n'y reviendra pas. Aujourd'hui, il faut regarder devant. Ils ne sont que trois communes mais au moins ils peuvent commencer quelque chose. L'essentiel, c'est bien de commencer une construction, même si elle est dans un premier temps modeste. Paris ne s'est pas fait en un jour, l'Europe non plus d'ailleurs...

Sans doute, s'ils s'étaient arc-boutés sur l'objectif d'une grande Communauté d'Agglomération, M. le Préfet aurait dû employer des moyens qu'il n'aurait pas aimé employer pour permettre à la commune d'enfin rompre avec son isolement.

M. le Maire rappelle qu'au-delà des efforts consentis pendant ce mandat, lors des mandats précédents, son prédécesseur s'était attelé à la constitution d'une éventuelle intercommunalité autour de Gap en 1990 !

Ils font aujourd'hui un premier pas mais il est très important.

Il est très important car il leur permettra de construire une Communauté d'Agglomération sur une base certes pas très large, mais solide.

Selon M. le Maire, avec ses deux collègues maires de La Freissinouse et de Pelleautier, le courant passe bien. Ils sont sur la même longueur d'onde. Il croit

aussi que les trois Conseils municipaux sont sur la même longueur d'onde. D'ailleurs, ceux ayant participé aux deux premiers COPIL ont pu le mesurer.

Que partagent-ils ensemble ?

- ils ne veulent pas faire une « usine à gaz »,
- ils ne veulent pas créer une couche supplémentaire au mille-feuilles administratif français coûtant très cher aux contribuables et alourdissant les procédures pour faire avancer les dossiers,
- ils veulent mutualiser à partir de l'existant, rationaliser, et faire des économies d'échelle,
- ils veulent également organiser une solidarité et un soutien aux petites communes.

Il n'est pas question que la Communauté d'Agglomération engendre des dépenses de fonctionnement supplémentaires. La Communauté d'Agglomération doit apporter des services supplémentaires aux populations, sans que cela coûte davantage au contribuable.

Pour M. le Maire, leur rôle consiste aussi à faire passer ce message, contrairement à ce que peuvent croire les concitoyens et contribuables comme quoi l'arrivée de cette communauté d'agglomération pourrait leur coûter. Non, elle ne leur coûtera pas ! Elle leur apportera des services complémentaires.

M. le Maire n'a pas mis fin, à Gap, à des décennies de hausse de la fiscalité locale pour faire le contraire avec la Communauté d'Agglomération. Ils sont parfaitement en phase là-dessus avec Jean-Pierre COYRET et Christian HUBAUD.

Aujourd'hui -après que les deux conseils municipaux de la Freissinouse et de Pelleautier l'aient déjà fait-, ils ont à formaliser juridiquement et administrativement les premiers travaux du Comité de Pilotage constitué avec des élus des trois communes.

Le Comité de Pilotage s'est déjà réuni deux fois. Il a, lors de sa deuxième séance -tenue de façon décentralisée dans la commune de Pelleautier-, approuvé le projet de statuts soumis au vote ce soir.

Un nouveau COPIL se réunira le 11 juillet prochain.

Ils ont également créé 4 groupes de travail réunissant des élus des 3 communes.

Ces groupes de travail vont se mettre au travail dans les tous prochains jours. Ceux ayant souhaité y participer vont être informé très rapidement.

Il s'agit :

- du groupe de travail « Infrastructures et réseaux, environnement et cadre de vie » que présidera Jean-Pierre COYRET, Maire de La Freissinouse. Il se réunira à la Freissinouse.
- du groupe de travail « Développement économique, tourisme, aménagement de l'espace » que présidera Christian HUBAUD, Maire de Pelleautier. Il se réunira à Pelleautier.
- du groupe de travail « Politique de la Ville, logement, action sociale » que présidera François DAROUX, 1^{er} Adjoint au Maire de Gap. Il se réunira à Gap.
- et enfin du groupe de travail « Ressources », concernant le personnel, la fiscalité, les finances, que M. le Maire de Gap présidera. Il se réunira à Gap.

Selon M. le Maire, ils essaieront de faire en sorte que ces groupes de travail ne se réunissent pas au même moment -certains participant à plusieurs groupes-, de façon, à véritablement leur permettre d'apporter leurs réflexions et leur pierre à ce nouvel édifice.

M. le Maire souhaite enfin rappeler et insister sur l'état d'esprit devant prévaloir lorsque l'on travaille dans une intercommunalité. C'est un nouvel espace de travail et de coopération devant s'efforcer de laisser au vestiaire les réflexes politiques les animant dans les Conseils Municipaux pour faire en sorte que ce qu'ils définissent comme collégialité, transversalité, transparence, soit véritablement quelque chose qu'ils puissent mettre en place tous ensemble dans le cadre de cette nouvelle structure intercommunale.

La Communauté d'Agglomération doit être avant tout un espace de travail non partisan au service des populations.

M. EYRAUD prend la parole.

M. le Maire a rappelé en quelques mots l'histoire de cette communauté d'agglomération et lui non plus ne reviendra pas en arrière. Mais, il souhaite effectivement souligner être passés de 30 puis 24 communes à aujourd'hui 3 communes.

Il leur aurait été facile, à eux de l'opposition, de ne cesser de pointer cet échec en stigmatisant les uns, les autres. Ils auraient pu très bien s'opposer systématiquement -comme des fois on leur prête cette intention dans les médias- sur la constitution de cette communauté d'agglomération. Ils n'ont pas choisi cette option là. Pour eux, la coopération intercommunale est vraiment l'avenir des sociétés, pas uniquement à Gap, dans les Hautes-Alpes. Globalement, ils pensent que c'est effectivement sur ce schéma là qu'il faut travailler. Ils ont donc pris le parti, depuis le départ, de voter favorablement.

Malgré tout, il souhaite pointer quelques différences. Comme quoi, le message rappelé ici par M. le Maire concernant l'état d'esprit a été entendu, même si M. EYRAUD croit en l'intérêt dans une démocratie -sans rentrer dans un débat partisan- de pouvoir manifester correctement des différences d'appréciation.

Son groupe a pris le parti de soutenir cette démarche, de ne pas stigmatiser, même s'ils vivent ce périmètre avec une amertume car dès qu'on réfléchit un peu à ce qui pourrait être fait en matière de développement économique sur ce futur territoire et bien, ils ont quand même du mal à l'imaginer, malgré les efforts faits. Alors certes, ils ont un désaccord de fond mais cela ne les empêchera pas de voter les statuts.

En ce qui les concerne, ils auraient souhaité que dans les compétences optionnelles soit retenue la compétence de l'eau. Ils ont là une vraie différence de fond. Pour eux, l'eau doit être gérée d'une façon publique. Du fait qu'une autre option ait été prise par la majorité, il n'était pas possible de retenir la compétence optionnelle eau. Messieurs les maires des deux communes leur ont expliqué lors de la première réunion du COPIL. Différence de taille ici. Ils peuvent d'ailleurs imaginer que ceux leur succédant pourront ajouter cette compétence optionnelle. Il fallait au moins choisir trois compétences optionnelles donc il peut très bien en être rajoutée une quatrième. Ils le souhaitent, étant convaincus que la compétence eau était impérative.

M. EYRAUD répète que la charrue a été mise avant les bœufs. Il comprend que cela a été fait car ils sont pris par des délais. La communauté d'agglomération devant impérativement être mise en place au 1^{er} janvier 2014.

Ils auraient souhaité débattre d'abord du projet de territoire. Pensant positif que ces territoires intercommunaux ne soient pas simplement une addition administrative de communes mais plutôt une réflexion sur un projet ambitieux de territoire. Or, le projet de territoire viendra plus tard, notamment dans le cadre des échanges qu'ils auront ou que la majorité aura dans le cadre de la campagne électorale à venir. Mais, cela lui semble un peu gênant. M. le Maire l'a d'ailleurs rappelé, il s'agit de rompre avec l'isolement historique. Il fallait le rompre. Ils n'avaient pas le choix donc ils l'ont fait. Mais, il lui semble essentiel de travailler sur les projets de territoire. Notamment s'appuyer sur le travail réalisé au niveau des réflexions sur le SCOT. Il ne va pas revenir sur les différents les opposant sur le SCOT mais, globalement -à part quelques problèmes pointés sur le développement économique-, personne ne peut nier que ces années de travail ayant coûté fort cher, payées avec de l'argent public, ont nécessité de fortes mobilisations de fonctionnaires, d'élus. Plusieurs centaines de réunions ont été réalisées. Un travail considérable a été fait. Pour lui, le projet de territoire réfléchi au sein du SCOT doit pouvoir pour partie leur servir ou servir aux prochains élus -ayant à décider de ce projet de territoire en 2014-2015- de base de réflexion. Il le répète et fait une fois de plus la démonstration de ce qu'ils sont réellement, c'est-à-dire des gens responsables mettant démocratiquement en avant les différences -c'est bien normal- mais sachant prendre leurs responsabilités à des moments importants de l'histoire de la commune. Là, comme M. le Maire l'a dit, il y avait un premier pas à faire. Ils le font ensemble. D'ailleurs, M. le Maire l'a remarqué et relevé, dans le deuxième COPIL, ils ont eu un état d'esprit extrêmement constructif. Ils vont continuer à s'investir dans les groupes de travail et dans les comités de pilotage de façon à permettre à cette structure, cette communauté d'agglomération du gapençais de se mettre progressivement en place.

Pour finir, concernant le préambule, comme il l'a dit à plusieurs reprises, il pense qu'ils auraient pu être un petit peu plus ambitieux sur le périmètre. Ça n'a pas été inclus et il n'est plus possible à présent de le modifier car il imagine que les conseils municipaux doivent voter des textes identiques. Mais, il regrette qu'ils n'aient pas été plus ambitieux sur le préambule car le périmètre actuel ne peut pas les satisfaire. Il faut vraiment ouvrir les portes à un périmètre beaucoup plus large. Pour cela, il faut travailler à des projets. Notamment un lui tenant à cœur, celui d'une régie publique de l'eau portée par la communauté d'agglomération. Cela aurait permis, pense-t-il, d'agglomérer autour de Gap d'autres communes. Elles seraient venues vers eux car finalement il faudra bien un jour ou l'autre qu'elles viennent vers Gap ou que Gap aille vers elles. Le cheminement est des deux côtés. C'est l'avenir. Il faudra le faire sans créer d'usine à gaz, comme M. le Maire l'a dit. Sans rajouter de couches supplémentaires. Néanmoins, cela va compliquer un peu les affaires. Ils auront l'occasion d'en parler dans le groupe de travail lui paraissant fondamental, celui des moyens financiers et des moyens humains. Il faudra là veiller à une non multiplication des couches.

M. EYRAUD, sur les articles 11 et 12, demande si un pré-chiffrage du coût relatif aux frais de fonctionnement du conseil communautaire et aux indemnités versées aux élus qui siégeront (les Présidents, vice-présidents) a été fait ou s'il en sera débattu en groupe de travail.

Pour M. le Maire, c'est très encadré puisqu'il s'agit un peu de fonctionner comme fonctionne un conseil municipal. Bien évidemment, ils pourront débattre si M. EYRAUD le souhaite non pas des indemnités mais du volume global pouvant être attribué, ce dernier étant encadré et fonction du nombre de personnes concernées par le bureau. Comme d'ailleurs au sein d'un conseil municipal, il existe une

enveloppe globale étant attribuée pour les adjoints et le maire de façon à être répartie comme cela est fait à Gap, plus largement, aux conseillers municipaux délégués et aux conseillers municipaux en général.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

M. le Maire les remercie tous très sincèrement pour leur unanimité et espère qu'ils feront tous ensemble du très bon travail au service des concitoyens.

Agenda 21 - Acquisition de vélos à assistance électrique - Reconstitution du dispositif de subventionnement

Par délibération en date du 29 mars 2012, le Conseil Municipal a approuvé le dispositif d'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique neuf et homologué à la population Gapençaise.

Cet encouragement à la pratique de mode de déplacement doux complémentaire à l'usage de la voiture individuelle s'inscrit dans la politique municipale en matière de déplacement (PDU), de réduction des gaz à effet de serre et de protection de l'environnement (Agenda 21).

Compte tenu du succès de ce subventionnement, il est proposé de reconduire le dispositif pour un an suivant les mêmes modalités d'attribution que précédemment :

Montant de la subvention et plafond

Le montant proposé est de 25 % du prix d'achat T.T.C du V.A.E dans la limite de 200 € par matériel neuf acheté pendant la durée du dispositif.

Bénéficiaires et modalités d'attribution

Le subventionnement concerne toute personne domiciliée à GAP, qui fait l'acquisition en son nom propre d'un vélo à assistance électrique homologué neuf et équipé d'une batterie autre qu'au plomb ou NiCad (Nickel-Cadmium).

Il ne sera attribué qu'une seule subvention par foyer pour toute la période de mise en œuvre de ce dispositif (reconstitution comprise).

L'achat doit être justifié par facture acquittée pendant la durée du dispositif.

La subvention sera versée dans le cadre d'une convention conclue entre chaque bénéficiaire et la Ville de GAP.

Les intéressés déposeront un dossier auprès des services de la Ville et s'engageront sur l'honneur à ne percevoir qu'une seule subvention par foyer et par période de cinq années à compter de l'acquisition de leur vélo si le dispositif était reconduit au-delà de cette échéance.

Type de véhicule éligible à la subvention

Le véhicule concerné par cette mesure est le vélo à assistance électrique (VAE).

Ce terme s'entend au sens de la définition de la directive européenne N° 2002/24/CE du 18 mars 2002 : "cycle à pédalage assisté, équipé d'un moteur

auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 kilomètres/heure, ou plus tôt, si le cycliste arrête de pédaler" (correspondance de la norme française NF R30-020).

Compte tenu de la diversité des modèles présents sur le marché, le certificat d'homologation correspondant sera exigé dans le dossier de demande de subvention.

Il sera également exigé, pour des raisons environnementales et de recyclage, que le vélo soit équipé de batterie hors plomb.

Cadre et durée du dispositif

Le dispositif de subvention est mis en place pour une nouvelle durée d'un an à compter du 27 mai 2013.

Le nombre de subventions attribuées sur la période (soit une année) est limité à 100. Le montant global pour ce dispositif est estimé à 20 000 €.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits à inscrire au budget supplémentaire.

Il est proposé, sur avis favorable de la Commission des Finances réunie le 15 mai 2013 :

Article 1 : d'approuver la reconduction du dispositif de subventionnement à l'achat de vélos à assistance électrique neuf homologués pour les habitants de la Commune de GAP (1 subvention par foyer sur la période de référence),

Article 2 : de fixer le montant de la subvention à 25 % du prix d'achat T.T.C du vélo à assistance électrique, dans la limite de 200 € par vélo neuf acheté et ce pour l'exercice 2013, à compter du 27 mai,

Article 3 : d'approuver la convention type,

Article 4 : d'autoriser Monsieur Le Maire ou tout adjoint qu'il désigne à signer lesdites conventions.

M. ZAMPA signale qu'un copier/coller malheureux a induit une erreur. Dans le dossier de demande de subvention, à la page trois, il s'agit de modifier la date "du 15.04.2012 au 15.04.2013" figurant au paragraphe précédent et à celui suivant l'article 3 par "du 27.05.2013 au 27.05.2014". De même, dans l'article 3 de la note de synthèse, il s'agit de remplacer : "pour l'exercice 2012, à compter du 15 avril" par " pour l'exercice 2013, à compter du 27 mai".

Mme LANGE-MALLET demande à M. ZAMPA s'il peut apporter les réponses aux questions posées lors de la commission des finances.

M. ZAMPA apporte les réponses attendues.

Concernant le nombre de demandes par sexe : les 92 premières demandes comptent 47 hommes et 45 femmes. Soit 49% pour les femmes et 51% pour les hommes.

Concernant la répartition des demandes de subventions par tranche d'âge les résultats sont les suivants :

18-34 ans : 12 ; 32-54 ans : 47 ; 55-64 ans : 23 ; 65 ans et + : 10.

Concernant la localisation des bénéficiaires sur la commune, il ne dispose pas des pourcentages mais d'une cartographie avec des points localisant les demandes. C'est très varié. Il y en a sur tout le territoire. Il peut leur en donner copie.

M. EYRAUD rappelle simplement avoir voté cette délibération le 29 mars 2012. Ils vont en faire de même ce soir. Mais, à l'époque, il était déjà intervenu et il lui avait été indiqué que le débat avait eu lieu au sein de la majorité. Pour lui, le subventionnement est une très bonne chose mais il aurait pu être tenu compte du quotient familial (QF), comme il l'avait proposé à l'époque. Sachant que des vélos électriques ont été mis à disposition du personnel municipal, il souhaiterait connaître le bilan de fonctionnement, d'utilisation de ces vélos électriques.

M. ZAMPA, concernant le QF, fait la même réponse que l'an dernier. Ce questionnement s'est posé au niveau de la majorité. Ils se sont renseignés dans toutes les communes et communautés d'agglomération subventionnant les vélos à assistance électrique. Ils avaient trouvé une communauté d'agglomération dans le 92 prenant en compte le QF. Devant l'usine à gaz que cela représentait, elle a abandonné le système du QF trop compliqué à gérer. Concernant les VAE achetés pour les employés de la municipalité, c'est en cours. Ils ne sont pas encore tous distribués dans les services.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Demande d'agrément pour l'éligibilité de la commune au dispositif d'aide à l'investissement locatif (Dispositif DUFLLOT)

Un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif intermédiaire a été créé par l'article 80 de la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013.

Ce dispositif, codifié à l'article 199 *novovicies* du Code Général des Impôts, permet aux contribuables propriétaires d'un logement neuf ou en l'état futur d'achèvement de bénéficier d'une réduction d'impôt sur le revenu à condition qu'ils s'engagent à le louer nu pour un usage d'habitation principale pendant une durée minimale de 9 ans.

L'arrêté du 10 août 2006 a classé la Commune de Gap en zone B2 devant faire l'objet d'un agrément du Préfet de Région pour pouvoir bénéficier du dispositif susvisé au-delà du 30 juin 2013. Pour obtenir cet agrément, la Commune doit adresser une demande à la Préfecture de Région avant cette date, dans laquelle elle expose son besoin particulier en logement locatif eu égard au déséquilibre existant entre la demande et l'offre de logement.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, ainsi que de l'intérêt que présente l'éligibilité de la Commune à ce dispositif, il convient de formuler une demande d'agrément dans les meilleurs délais.

Il est proposé :

- Article 1 : de solliciter la demande d'agrément relative à l'éligibilité de la commune au dispositif d'aide à l'investissement locatif auprès de Monsieur le Préfet de Région.
- Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'obtention de l'agrément de Monsieur le Préfet de Région.

M. le Maire note que ce n'est pas une habitude pour le conseil municipal de proposer une délibération n'ayant pas pu être découverte dans les délais dits réglementaires mais, il ne la présentera bien entendu que s'il y a unanimité pour ce faire.

Il s'agit d'une délibération imposée en terme de respect de délais pour adhérer au dispositif DUFLOT.

Sur tout le territoire des Hautes-Alpes, la seule ville ayant la possibilité d'adhérer à ce dispositif est celle de GAP. Et, le délai donné ne pouvait pas être respecté si M. le Maire attendait le prochain conseil municipal. Autrement dit, il a pensé que peut-être il était intéressant -pour éviter de passer à côté de cette opportunité- de proposer cette délibération de façon à ne pas avoir de regrets de ne pas l'avoir traitée en temps voulu.

Le dispositif DUFLOT prend maintenant le relais du dispositif SCELLIER éteint au 31.12.2012. Il s'agit d'acheter un logement neuf pour en déduire 18% du prix directement sur l'impôt sur le revenu. Il sera possible d'acheter deux logements dits DUFLOT à condition de respecter un plafond global de 300.000 €. L'engagement lié à ce dispositif sera de louer ce logement pendant 9 ans minimum. Les locataires devront avoir des ressources plafonnées. Il faudra respecter des plafonds de loyers inférieurs de 20% au marché local. Le loyer de référence sera déterminé par l'observatoire des loyers selon un zonage plus restrictif que le zonage SCELLIER. Le plafond de loyers DUFLOT 2013 sera pour la zone concernant la commune de 8.59€/m². À ces plafonds, il faut ajouter un coefficient pour trouver le loyer correspondant, le calcul étant donné par une formule exprimant à la fois ce loyer plafond mais aussi la surface habitable exprimée en m² selon la loi CARREZ. Dans les zones concernées, la zone A bis concerne Paris ; la zone A concerne la petite couronne et deuxième couronne, Côte d'Azur et Genevois français ; la zone B1 concerne les agglomérations de plus de 250.000 habitants, grande couronne autour de Paris, Annecy, Bayonne, Chambéry... ; et la zone B2 est possible uniquement sur décision préfectorale ce qui est le cas de Gap.

Pour la zone B2, cette disposition sera transitoire car elle est éligible seulement le temps de permettre aux promoteurs d'obtenir des dérogations qui seront délivrées au cas par cas. Du coup, la zone ne peut-être éligible pour le moment et uniquement pour les actes authentiques passés avant le 30 juin. C'est la raison pour laquelle le conseil municipal doit délibérer afin de permettre une poursuite de dérogation sur le territoire communal en particulier.

M. le Maire signale que le parc immobilier gapençais est caractérisé par :

- une majorité de logements occupés par leurs propriétaires (plus de 60 %),
- un parc social représentant environ 20% des résidences principales,
- un parc locatif privé peu important et assez cher.

La majorité considère nécessaire d'agir sur le logement, en particulier pour mettre en adéquation le marché immobilier avec les revenus et la taille des ménages. Aujourd'hui, l'effort à consacrer au poste « logement », en particulier pour les jeunes ménages, conduit ceux-ci malheureusement à quitter la ville pour accéder à des logements plus abordables en périphérie. Dans un premier temps cela leur permet de croire faire des économies mais, dans un deuxième temps -avec les problèmes de transports professionnels ou pour les besoins divers générés par les enfants- cela s'avère être plus coûteux que de faire le choix primaire de rester dans la ville centre.

C'est la raison pour laquelle la diversification de l'offre en logement tant en terme d'occupation, c'est-à-dire de location ou d'accession, que de forme d'habitat est un enjeu important au regard des revenus des ménages et de l'évolution sociologique et démographique de la population.

Le dispositif DUFLOT est un des outils, pas le seul, mais un outil important pour renforcer l'offre en logement abordable sur la commune de Gap car, il y a une décote par rapport au loyer de 20% pouvant laisser espérer un réajustement de l'offre sur Gap. D'autant plus que ce dispositif ne sera pas sans effet sur l'économie locale et l'emploi. En effet, chaque fois qu'un logement se construit, deux emplois sont créés ou confortés. C'est très important dans la période difficile traversée et risquant de se prolonger, voire de s'amplifier.

M. le Maire n'a pas besoin de dire à l'Assemblée qu'aujourd'hui créer des emplois ou en conforter c'est bien le rôle que les élus doivent aussi avoir. C'est la raison pour laquelle il s'est permis d'ajouter cette délibération à cette séance. Il rappelle qu'il la fera voter seulement si tous sont unanimes sur la volonté sienne de la faire passer lors de cette séance.

M. EYRAUD annonce que cela ne leur pose aucun problème. Bien au contraire. Il continue à penser que la problématique développée à l'instant par M. le Maire est vraiment d'une importance capitale pour l'avenir de la cité. Il rappelle d'ailleurs que la troisième compétence obligatoire concerne l'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire. Notamment, ils auront obligation à élaborer entre autre un programme local de l'habitat. C'est donc un dossier important. Ils voteront cette délibération sans réserve. Simplement, il y a des dispositions en cours d'adoption au niveau national, en procédure d'urgence, concernant le logement et les réserves foncières. Ils en ont déjà beaucoup parlé et ont eu d'ailleurs quelques différents un peu musclés à ce sujet. Pour lui, une fois tous ces dispositifs adoptés au niveau national en procédure d'urgence, il faudra en priorité pouvoir débattre de ces questions là en conseil.

Par contre, M. le Maire a évoqué les 20% or, il croit savoir que la loi SRU a un peu évolué. Le taux a évolué. Mais, pour lui, Gap n'est toujours pas éligible à la loi SRU. Il demande si M. le Maire a des informations à ce sujet.

M. le Maire lui répond par la négative.

M. EYRAUD souligne ne pas avoir d'informations récentes or là aussi les choses sont en train d'évoluer. Le taux irait vers 25%. Il parle du logement locatif social. Jusqu'à ce jour la commune n'était pas éligible au dispositif SRU. Il faudra vérifier si les choses évoluent.

Mme FEROTIN souligne être prise un peu au dépourvu. Son groupe ne s'est donc pas concerté mais, elle est favorable sur le principe et pense cela partagé par l'équipe. Toutefois, elle a des questions.
Ce dispositif concerne-t-il également l'ancien ?

M. le Maire lui répond par la négative.

Les niveaux de ressources dont il est question sont-ils calés sur les niveaux de revenus des HLM ou s'agit-il d'un autre type de niveau de ressources ?
La durée d'engagement du propriétaire acquéreur ?

M. le Maire souligne l'avoir dit lors de sa présentation : cela engage l'acquéreur sur une période de 9 ans minimum.

Mme FEROTIN note enfin que Gap avait été identifiée, à une certaine époque, comme ayant peut-être un peu trop construit dans le cadre de ces dispositifs avec des niveaux de loyers effectivement supérieurs à ceux pouvant être supportés par les gapençais. Elle demande si M. le Maire a des données sur la réserve de logements encore vacants et non attribués ou si aujourd'hui aucun élément n'est disponible sur ces constructions non attribuées.

M. le Maire est désolé mais, il ne dispose pas d'information à ce sujet. Par contre, concernant le niveau des ressources des locataires, ceux-ci devront avoir des ressources plafonnées. Il s'engage à lui en dire plus quand il aura des compléments d'information mais, à l'heure actuelle il est difficile de dire si le décret d'application apportera des informations complémentaires.

Mme ONTENIENTE lui remet une documentation à ce sujet (Décret n° 2012-1532 du 29 décembre 2012)

M. le Maire annonce l'existence pour la zone B2 de toute une série de revenus (en euros) concernant les personnes seules, les couples, les personnes seules ou couples ayant une personne à charge.... Il prend donc pour exemple le cas d'une personne seule ou couple ayant 2 personnes à charge. Le lieu de situation du logement étant dans une zone B2 -comme Gap- ces locataires ne devront pas avoir de plafonds de ressources supérieur à 51 913€. Il propose de remettre une copie de ce document à ceux le souhaitant.

M. le Maire demande à l'assemblée si elle est d'accord pour rajouter une délibération comme celle du dispositif DUFLOT.
Soumis au vote, ce point reçoit un avis unanime de l'assemblée.
Il met alors aux voix cette délibération supplémentaire.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE

Question évoquée à la demande des Conseillers Municipaux

M. EYRAUD pose les 3 questions de son groupe transmises le 19 mai à M. le Maire.

STADE de GLACE

Lors de la séance du conseil municipal du 8 février 2013 nous avons abordé le bilan de fonctionnement de la structure et le montant de l'investissement.

Sur cette dernière question vous aviez répondu, je vous cite *"par contre, je ne suis pas en mesure de le faire pour le décompte final pour la bonne raison que mes collègues et mes services doivent réceptionner définitivement l'outil le 18 février, après une réunion le 21 janvier, au cours de laquelle une partie des réclamations ont été levées, mais pas la totalité"*.

Nous souhaitons connaître enfin le décompte final de l'investissement du stade de glace et de ses aménagements extérieurs.

Par ailleurs, le conseil régional a-t-il versé à ce jour la subvention et quel en est son montant ?

Enfin, nous constatons que le restaurant n'est toujours pas en service, entraînant un manque à gagner de 2500 € par mois. Peut-on avoir le point sur la situation de ce dossier ?

M. le Maire lui répond que contrairement à ce qu'il était en mesure de penser à cette époque, c'est-à-dire au 8 février dernier, il n'a pas encore le DGD, car il subsiste deux réserves émises, lesquelles ne pourront pas être levées avant plusieurs mois.

Ces deux réserves portent :

- sur la tenue de la glace de la piste extérieure,
- sur la consommation énergétique réelle par rapport aux engagements de l'entreprise. Cette dernière réserve ne pourra être levée qu'après au moins une année complète de fonctionnement réel.

Ils prennent donc toutes les précautions nécessaires pour leur épargner toute mauvaise surprise.

S'agissant du montant final du projet, tout compris, M. le Maire est en mesure de lui confirmer -hormis bien entendu tout ce qu'il peut y avoir de légal, conventionnel et obligatoire- qu'il n'y a eu et qu'il n'y aura aucun dépassement par rapport au montant du marché initial.

Pour mémoire, le montant était de 13 292 000 euros HT. Sur la TVA à 19,6%, ils en récupèrent 15,42%. D'ailleurs, ils vont commencer à en récupérer dès cette année : un peu plus de 2 millions d'euros.

Dans un tel dossier, il n'est pas possible de prendre en compte pour aggraver le résultat final des révisions obligatoires et légales. Le décompte final (hors révision légale du prix) est même légèrement inférieur, s'élevant à 13 207 000 euros HT.

M. le Maire précise avoir réalisé une économie en se passant de l'achat d'un tapis glacier, en récupérant et en réadaptant l'ancien plancher servant auparavant sur l'ancienne patinoire.

D'ailleurs aujourd'hui, ce plancher -même s'il n'est pas possible d'y faire tout ce qui aurait pu l'être sur un autre plancher horriblement coûteux-, donne toute satisfaction sans coûter grand chose. Il a en effet été requalifié par les services techniques ayant maintenant mis en place une procédure pour le stocker et le remettre en place éventuellement très rapidement. Cela ne génère aucune particularité en terme de temps à passer pour sa mise en œuvre.

Donc pas de dépassement de prix, au contraire, une économie de 85 000 euros.
Il n'y a pas de petites économies !

S'agissant de la subvention du Conseil Régional, M. le Maire rigole un peu car cela fait plusieurs fois que M. EYRAUD l'interroge à ce sujet et plusieurs fois qu'il ne lui répond pas. Aujourd'hui, M. le Maire va lui répondre. Il va faire un peu d'historique. Cela va prendre un certain temps mais, il faut bien laisser un petit peu de suspens !

M. le Maire rappelle avoir été reçu à sa demande par le Président du Conseil Régional, Michel VAUZELLE, le 15 janvier 2010.

Il l'avait sollicité à l'époque sur 3 dossiers précis :

- celui de la rocade pour laquelle le Conseil Régional avait émis des réserves sur son financement avec le seul objectif de faire pression sur l'Etat concernant la prise en compte de la déviation de St Crépin,
- celui de la gare de Gap, rare gare du Département n'ayant pas été revue et requalifiée,
- celui du Stade de Glace.

S'agissant du Stade de Glace, M. le Maire a reçu en mars 2011 (un peu plus d'un an après) un courrier du Président du Conseil Régional lui annonçant son intention de proposer à la Ville de Gap un Contrat de Développement Régional afin de prendre en compte globalement les projets municipaux sollicitant le Conseil Régional.

Que peut bien vouloir dire un Contrat de Développement Régional ?

M. le Maire commence à se poser des questions car ce dernier tarde à venir. De temps en temps il est un peu remis au goût du jour, pendant des périodes pouvant être qualifiées de préélectorales ou électorales. Il leur est alors demandé des dossiers. M. le Maire fait travailler ses employés en les pressant, arguant que c'est le moment pour pouvoir signer le Contrat de Développement Régional. Puis, brutalement, il y a comme un mou se réinstallant. Mais, comme de temps en temps ils titillent un peu au plus haut de la hiérarchie du Conseil Régional, une réunion est programmée. Elle leur permet de converser, d'avoir quelques informations.

M. le Maire ne voudrait pas que ce Contrat de Développement Régional soit simplement un contrat ayant pour but un affichage. Il souhaite voir ce contrat devenir réalité. Il n'emploiera pas le terme "affichage électoral" car il faut reconnaître qu'au sein du même contrat il y a des dossiers qui depuis son annonce ont déjà avancé et pour certains d'entre eux ont été financés. En ce qui le concerne, M. le Maire n'a donc pas d'inquiétudes particulières sur la participation de la Région à certains des dossiers municipaux. Par contre, il se demande si le Contrat de Développement Régional ne sera pas au final un simple affichage. Au profit de qui ? Il laisse à chacun le soin de faire son interprétation.

Pour poursuivre, les dernières propositions faites lors d'une réunion à l'antenne du Conseil Régional ont été transmises au Conseil Régional dans les délais et ils sont en attente des décisions finales pouvant être prises en juin selon les dires.

M. le Maire n'a pas plus de précision à ce jour.

Concernant le Stade de Glace, il lui a été dit que le Conseil Régional attribuerait le même pourcentage de subvention que pour le Stade Vélodrome et le Stade de Nice, soit 8% c'est-à-dire environ 1 million d'euros.

M. le Maire n'est pas surpris par le fait que cette subvention puisse arriver après sa réalisation. Pour le Quattro, la dernière subvention était arrivée 2 ans après l'inauguration. Ce type de retard n'est d'ailleurs pas propre au Conseil Régional.

Il récapitule donc les subventions obtenues :

- CNDS : 1 300 000 euros,
- Conseil Général : 4 500 000 euros,
- Conseil Régional : 1 000 000 euros.

Cela représente 6 800 000 euros, soit 52 % du coût total.

M. le Maire rappelle que la société ayant fait l'étude de programmation du projet estimait -selon son expérience de ce type de réalisations- que la moyenne des subventions pouvant être espérée pour ce type de projet était de 40%.

Ce dossier est donc très bien subventionné, ce dont il se félicite, au nom de toute son équipe mais aussi au nom des Gapençaises et des Gapençais constatant que l'Alp'arena multifonctionnel est un élément essentiel dans le développement de la ville.

S'agissant du restaurant.

M. le Maire n'a jamais annoncé une ouverture immédiate du restaurant.

Il a chargé son premier adjoint -expert culinaire- de faire un appel à candidature pour connaître très précisément quels seraient celles et ceux pouvant être intéressés sachant que le cahier des charges fixé se veut assez draconien et suffisamment qualitatif. Bien entendu, ils ont recueilli des candidatures, fait des auditions et sélectionné un candidat.

Ce dernier est un très bon professionnel du territoire, actuellement dans une phase où il a "plusieurs fers au feu", à savoir : un projet certes avec le restaurant de l'Alp'arena mais aussi, un projet hôtelier devant être mis en route avant même de pouvoir se concentrer sur la réalisation du restaurant dans l'Alp'arena. Il n'est pas question, pour M. le Maire, sur un projet à vocation économique, de mettre le couteau sous la gorge du candidat sachant qu'il tient un très bon candidat. Il faut absolument que le lieu qui va être créé soit véritablement un nouveau lieu dans le gapençais. Un lieu qualitatif mais aussi représentatif de ce qu'ils veulent pour cet ensemble très cohérent formé par le CMCL, l'Alp'arena, toute cette zone se répandant autour du site concerné.

M. le Maire a eu le candidat hier encore au téléphone. Ce dernier lui a confirmé son engagement très volontaire. M. le Maire pense pouvoir très certainement espérer une mise en œuvre et une mise en activité de cet établissement dans les 3 derniers mois de l'année 2013.

D'ailleurs, il rappelle également l'absence de manque à gagner à ce jour pour la ville puisque, dans les prévisions, ils n'avaient inscrit que 6 mois d'exploitation en 2013. Donc, le manque à gagner évoqué dans la question de M. EYRAUD n'est pas aussi important que cela. D'autant que, pour le moment, mise à part la structure de base -c'est-à-dire les murs- aucun centime n'a été investi pour l'équipement du restaurant. Le manque à gagner est donc nul.

Par contre, ils suivent avec attention le tableau de bord des recettes et des dépenses de fonctionnement de l'Alp'arena. Pour le moment, ils sont à peu près

dans leurs prévisions, avec un léger retrait dû à un mois d'avril particulièrement défavorable.

M. le Maire mentionne que le déficit prévisionnel annuel de l'Alp'aréna est de 330 000 euros, alors que celui de l'ancienne patinoire -qui n'avait rien d'un espace multifonctionnel, d'un espace pouvant accueillir une salle de musculation ouverte à tous les clubs le souhaitant, une salle de danse ayant permis de doubler le nombre d'adhérents à l'école de danse- était lui de 260 000 euros.

Là aussi, le rapport « qualité-coût » pour la Collectivité est très nettement amélioré. La qualité et le coût sont au rendez-vous. En prime, la commune dispose d'un espace multifonctionnel permettant à la collectivité de se détacher encore un peu plus pour faire en sorte de devenir cette ville où il fait certes bon vivre mais où aussi, on attire un peu plus encore un grand nombre d'activités.

M. EYRAUD le remercie mais il a quelques observations à faire car dans les 13 207 000 € annoncés les révisions obligatoires ne sont pas prises en compte. Il aurait été intéressant d'avoir le montant avec les révisions obligatoires.

M. le Maire répond qu'il s'agit d'ajouter le BT01 retenu par la collectivité. Cela représente un peu plus de 750.000 euros.

M. EYRAUD de calculer : 13 207 000 plus 750.000€.

M. le Maire lui rappelle qu'en partant d'un projet à l'origine de 13 292 000€, ce projet s'étalant sur plusieurs années en terme de création, ils sont obligés, pour respecter une réglementation très stricte, d'appliquer un indice de révision de prix afin d'éviter aux entreprises d'avoir fait des propositions à la date T 2010 et de ne pas pouvoir suivre l'évolution des prix à la date où l'outil sera livré. L'outil a été livré en 2012.

M. EYRAUD est d'accord. Il s'agit d'une révision obligatoire. Il faut donc la compter.

M. le Maire lui indique qu'au bout du compte, il faut effectivement la compter.

Pour M. EYRAUD, c'est comme dans le chiffre de 13 207 000 € donné par M. le Maire où il dit avoir fait une économie d'environ 426 000 €. Ce dernier ne compte pas la partie des taxes. C'est 13 207 000 € plus 4% plus la révision obligatoire. Donc, en additionnant le tout, le montant se rapproche de celui annoncé par M. EYRAUD.

Pour M. le Maire, même en additionnant le tout, on ne se rapproche pas des 16 millions dont M. EYRAUD parle.

Ce dernier ne souhaite pas recommencer la dispute à ce sujet. Simplement, souligner que les chiffres qu'il annonçait à l'époque étaient TTC et inférieurs à ceux obtenus lorsque les 19.6% auront été rajoutés. Car les 16 millions seront alors dépassés. Ceci étant, il ne souhaite pas faire un combat de chiffres.

Il constate que des réserves ont été émises concernant la tenue de la glace sur la piste extérieure. Il ne souhaite pas remettre en colère l'adjoint aux sports l'ayant fortement interpellé lors de l'avant dernier conseil municipal. Cependant, pour lui,

cette piste extérieure aurait mérité un autre traitement que celui retenu. D'ailleurs, le maintien de la glace sur cette dernière est à l'origine de réserves. Un deuxième point vient confirmer ces dires tenus lors du débat sur la question de la consommation énergétique. Malheureusement, il préférerait qu'il en soit différemment. A l'époque, son groupe avait posé la question de la consommation énergétique. Ils n'étaient absolument pas contre le stade de glace. Il le répète car il dispose d'informations que M. le Maire fait circuler en période préélectorale ou électorale. Aussi, il répète ici, en présence de la presse, qu'ils étaient favorables bien évidemment à un stade de glace mais, ils étaient pour un projet englobant le stade nautique sachant effectivement la consommation d'énergie préoccupante.

M. EYRAUD réaffirme aujourd'hui leurs réserves sur ce projet par rapport à la piste extérieure. Il constate que la majorité a émis des réserves et qu'elles ne sont pas levées. Il constate que la consommation réelle d'énergie pose un problème à la majorité. Son groupe l'avait pointée dans ce projet, le thème de l'énergie étant une question clé au regard de l'évolution prévisible de la facture d'énergie dans les années à venir. Ils n'en ont aucun doute.

M. EYRAUD est assez content car les propos de M. le Maire valident l'analyse de son groupe sur ce projet. Il le redit : ils n'étaient pas opposés à la réalisation d'un stade de glace mais pas comme celui réalisé par la majorité. Il constate également, -il reprend ici ses propos non enregistrés- qu'aux 13 207 000 € HT il faut rajouter 750 000 € HT de révision obligatoire et 4% de TVA que la collectivité ne récupérera pas. Il souhaite dire aussi que les chiffres indiqués par M. le Maire pour cet aménagement n'englobent pas tous les aménagements extérieurs réalisés par rapport au stade de glace. Il s'agit uniquement de la réalisation du stade de glace. Il pense ici par exemple au parking de Chabrand aménagé suite à la réalisation du stade de glace.

M. le Maire rétorque que le parking de Chabrand ayant coûté 274 000 € n'est pas exclusivement réservé au stade de glace.

M. EYRAUD souhaite souligner que sur la subvention du Conseil Régional, M. le Maire a fait une présentation assez humoristique. M. EYRAUD n'est pas conseiller régional mais, depuis le début il n'a cessé de dire que cette affaire n'est pas claire. Aujourd'hui ses dires sont confirmés.

La majorité a tout de même réalisé un stade de glace avec un panneau -qu'il a photographié d'ailleurs et qu'il peut diffuser à la presse- comportant le logo du Conseil Régional alors que ce dernier n'a toujours pas mis un seul euro dans cette réalisation.

M. le Maire lui avait affirmé dès le premier jour que lors de sa rencontre avec M. VAUZELLE -et il fait confiance à cet homme- ce dernier l'avait rassuré sur le stade de glace.

M. EYRAUD de souligner que le montant n'était pas le même. Celui prévu au départ était plus élevé.

M. le Maire lui répond demander toujours plus !

M. EYRAUD lui rappelle qu'il n'est pas sans savoir l'existence d'un courrier de M. VAUZELLE -même s'il respecte cet homme- indiquant que la réalisation du stade de glace de la ville de Gap n'est pas finançable par le Conseil Régional. Mais, il ne souhaite pas refaire ici le débat.

Concernant le Contrat de Développement Régional, M. le Maire a évoqué la gare de Gap. M. EYRAUD tient à redire ne rien voir venir côté Vapincum. Ce quartier de la gare est toujours laissé en friche. Il y a un parking sauvage. En arrivant à Gap pour la première fois, découvrir cet espace en descendant du train et en sortant de la gare, il faut quand même reconnaître que c'est un vrai problème.

Concernant le stade de glace, M. EYRAUD souligne un déficit de gestion de 330 000 € actuels. Cela est loin d'être négligeable. Il imagine que ce montant est HT d'ailleurs. Donc, en le mettant en TTC, on s'aperçoit que cela rejoint les chiffres qu'il répétait soit disant à satiété sur la ville de Gap.

M. le Maire lui indique qu'en fonctionnement les montants sont TTC.

M. EYRAUD ne souhaite pas polémiquer plus. Il demande simplement d'arrêter de dire qu'ils étaient contre la réalisation de ce stade de glace. Ils étaient contre ce projet. Ils étaient pour un autre projet. Malheureusement la réalisation est faite aujourd'hui. Et, ceux leur succédant dans les décennies à venir vont devoir gérer cette réalisation dans une période où le tarif de l'énergie va devenir de plus en plus important et où il y aura de vrais problèmes de gestion.

M. le Maire souhaite ajouter deux mots sur le point relatif à la gare.

La gare de Gap est effectivement l'une des rares gares non rénovée. La majorité l'assume. Ils ont toujours voulu traiter le problème de façon plus globale et élargir leur réflexion au-delà du simple espace de la gare. C'est la raison pour laquelle ils ont demandé à ce qu'une, voire deux études complémentaires soient conduites pour se faire une idée de ce que pourraient être ces 20 hectares concernés -allant de l'avenue Commandant Dumont jusqu'au passage à niveau du Plan de Gap-, dans les 10, 15, 20 ans à venir. Aujourd'hui, ils ont à peu près une idée précise de ce qu'ils veulent. Effectivement, ils ont aussi l'envie de voir cette gare et le traitement de ses environs réalisés. Jusqu'à ce jour, il était proposé à M. le Maire que la maîtrise d'ouvrage de cette opération soit portée par la ville de Gap. Or, il voudrait quand même rappeler que les Autorités d'Organisation de Transports (AOT) fréquentant et utilisant le plus la gare sont le Conseil Général, le Conseil Régional et la SNCF. De plus, dans le premier chiffreage réalisé, le taux demandé en terme de participation à la ville de Gap était horriblement élevé : 45% (M. le Maire ne pouvait pas l'accepter). Deuxièmement, il leur semblait aussi que même si cela se situait sur le territoire communal, le portage pouvait être fait par l'un des AOT fréquentant le plus cet établissement. D'autant que ces AOT en question avaient des exigences faisant régulièrement gonfler la facture. Par la même, indirectement la facture pour la ville de Gap s'en ressentait. Autrement dit, aujourd'hui, ils sont sur d'autres bases de raisonnement. Des possibilités voient le jour avec intégrées dans le Contrat Régional de Développement la gare de Gap, la volonté du Conseil Régional de jouer tout son rôle et la remise à sa juste place en terme de financement de la ville de Gap.

M. le Maire s'est bien entendu renseigné sur ce qui se faisait ailleurs sur le territoire PACA. La ville de Gap n'apportera jamais plus de 10 voire 13% des fonds pour rénover cette gare et améliorer son environnement. Il est de son devoir, là aussi, de défendre les intérêts des concitoyens quand on sait que la ville de Gap certes à un service de transports en commun et AOT sur son territoire mais, elle ne bénéficie pas en priorité des services pouvant être apportés par une gare. C'est bien les 3 autres AOT évoqués qui en bénéficient. Ils partent donc maintenant dans une dynamique beaucoup plus intéressante. L'amélioration de la gare et sa

requalification ainsi que la création du pôle d'échange pouvant se faire au droit de la réalisation de Vapincum 21 seraient beaucoup plus dimensionnées en fonction des besoins des uns et des autres.

Pour M. le Maire, il y a lieu de faire preuve de bon sens et de bonne gestion. D'être un petit peu plus patient. Il rappelle que Vapincum 21 est une opération entre privés ne le concernant pas. Si ce n'est que Mme GRENIER a dû accepter de proroger l'autorisation du permis de construire d'une année supplémentaire. Et, ils ne sont pas sans savoir les raisons faisant qu'aujourd'hui la pré-commercialisation de cette structure n'est pas évidente. C'est ni plus ni moins la crise frappant l'immobilier comme elle frappe à toutes les portes. Malheureusement, dans cette affaire là, la municipalité doit plutôt supporter les promoteurs au lieu d'essayer de les anéantir inutilement. La majorité attend donc avec impatience l'année supplémentaire accordée. Même s'il leur faut faire encore quelques petites retouches, ils sont à même de les accepter pour permettre à ce projet de se réaliser dans de bonnes conditions, concomitamment avec la gare. Jamais de sa vie M. le Maire n'acceptera d'aller au-delà de 10 à 13% de participation de la ville dans un projet comme celui d'une restructuration de gare. Là-dessus, il se doit d'être strict.

Mme FEROTIN rappelle que pour le reste du foncier du quartier de la gare il avait été question d'une étude urbaine pouvant porter sur l'ensemble d'un vaste quartier. Elle se demandait si la majorité avait envisagé un partenariat avec l'EPFR -comme celui tissé au carré de l'imprimerie justement pour voir les études et les enjeux identifiés- et éventuellement un portage foncier sur les acquisitions.

Selon M. le Maire, elle ne peut pas mieux tomber. Elle semble avoir des informations alors qu'il ne lui en donne pas. Il proposera au conseil municipal de juin une délibération ne traitant pas spécifiquement de l'espace dont Mme FEROTIN vient de parler mais constituant une convention multi-sites signée avec l'Etablissement Public Foncier Régional pour permettre à ce dernier d'intervenir sur l'ensemble du territoire de la commune sans avoir à refaire une convention précise pour telle ou telle partie du territoire. L'assemblée verra en juin, avec cette convention, que le portage financier de l'EPFR sera peut-être possible sachant quand même que l'EPFR ne peut pas tout porter. Attention ! Le projet de requalification et de rénovation urbaine du carré de l'imprimerie c'est une chose. Ils y sont allés à fond dedans. D'ailleurs cela va déboucher sur un très beau projet pour le centre ville. Cependant, ils ne peuvent pas tout porter. Leurs statuts ne le leur permet pas et les objectifs que peut se fixer un projet ne sont pas forcément les leurs.

M. EYRAUD fait remarquer que M. le Maire a évoqué à plusieurs reprises deux études réalisées. L'opposition souhaite être destinataire de ces deux études depuis un certain temps. Or, sauf erreur de sa part, il n'a toujours pas eu ces dernières. Il pense intéressant que ceux le souhaitant puissent être destinataires de ces documents. Il souhaite en profiter -puisque'ils parlent du quartier de la gare et que celui des silos n'est pas très loin- pour signaler avoir appris par la presse l'installation d'un Intermarché dans ce secteur. Il imagine que ces informations sont justifiées et réelles. Simplement, M. le Maire était présent à la même réunion, quand la CCI est venue présenter le travail -remarquable réalisé à sa demande par un cabinet- sur le centre ville mettant en avant l'existence d'un trop grand nombre de zones d'activités. Là, il y en a de nouveau une se créant.

Donc M. EYRAUD se demande s'il est bien judicieux de multiplier les zones d'activité alors que les spécialistes en ont déjà pointé le trop grand nombre.

Pour M. le Maire, créer ou déporter une partie de l'activité existante sur 300m ne revient pas à multiplier les zones d'activité. L'établissement existant a vécu, il ne correspond plus forcément aux standards pouvant être espérés à l'heure actuelle. Cette réalisation qui verra le jour dans le secteur des silos lui paraît tout à fait justifiée et très certainement en grande majorité conforme aux prévisions et propositions faites lors des études commandées par la commune. Il y avait bien entendu du commerce. Il souhaite souligner les deux points suivants lui paraissant importants. Tout d'abord le départ des silos de ce site va permettre de supprimer les deux périmètres de danger celui de 25 m et celui de 50 m ayant valu l'obligation de détourner la nouvelle voie du plan de Gap car elle passait trop près des silos. Deuxièmement, ils conservent les silos historiques. Pour la qualité du projet mais aussi pour l'histoire de la ville, M. le Maire trouve cela intéressant. Il fait d'ailleurs tout son possible pour ne pas perdre sur le territoire de la commune l'activité de la coopérative sortant du centre-ville. C'est pour lui une bonne chose à tout point de vue dans la mesure où cela fait partie de l'aménagement général de cette zone de 20 hectares dont il parlait précédemment.

Concernant les hirondelles, chacun pourra lire les propos de M. le Maire demain dans la presse. Il y a des hirondelles devant être protégées dans le cadre de ce projet car une colonie importante niche là. Elles ont bien raison, disposant de tout sur place. Ces hirondelles seront, bien entendu, prises en compte et protégées. Aucune rupture d'habitat ne sera pratiquée. La municipalité va même au-delà car dans le cadre de la définition du permis de construire demandé, il y aura un volet respect du code de l'environnement permettant de protéger les hirondelles. Une partie des travaux sera faite pendant la migration des hirondelles et non pas pendant la nidification. Autrement dit, toutes les dispositions sont prises pour permettre à ces oiseaux de perdurer et vivre en paix comme le dit le Maire de Romette.

CINEMATHEQUE D'IMAGES DE MONTAGNE

En date du 13 mai 2013 nous avons reçu un courrier de Gilles CHARENSOL et Pierre REBELLES respectivement directeur et président de la cinémathèque d'images de montagne.

Nous avons pris connaissance dans la presse, le 18 mai courant, de votre position sur le projet culturel porté par cette association qui concerne "l'ouverture des actions de la cinémathèque d'images de Montagne au grand public et de l'aménagement de l'ancienne usine Badin mise à disposition par la ville de Gap".

Sauf erreur de notre part, ni la commission culture, ni le conseil municipal n'ont eu à débattre sur cette réalisation qui nous semble intéressante au regard de la spécificité de notre cité et de notre Département.

Nous souhaitons que nos instances puissent en discuter rapidement en s'appuyant sur l'étude de faisabilité économique et architecturale réalisée par un cabinet d'audit et de conseil.

Il ajoute qu'ils ont adopté tout à l'heure les statuts de la communauté d'agglomération. Il n'est pas expert mais, parmi les compétences obligatoires il y a l'activité économique. Il ne sait pas si cela peut rentrer dans les compétences de la communauté d'agglomération mais c'est peut-être quelque chose qu'il faudra regarder. Dans tous les cas, pour ce qui les concerne, ils sont très favorables à

pouvoir continuer à approfondir ce dossier et voir comment il pourrait déboucher. C'est important pour la cité de voir cette activité récupérée plutôt qu'elle se retrouve dans d'autres villes du Département voire dans un autre département.

M. le Maire a bien pris note de la demande d'information dans la presse avant même de la découvrir sur son mail pour préparer ce conseil.

Il donne quelques rapides éléments de contexte.

La Cinémathèque d'Images de Montagne est un acteur important de l'identité culturelle de la ville et des Hautes-Alpes.

La réussite des rencontres du Cinéma de Montagne fin novembre à Gap au Quattro, dans la continuité de celle de Grenoble, est un fait indéniable.

A ce titre, la Ville de Gap soutient la Cinémathèque au quotidien, en lui mettant à disposition gratuitement les locaux Place Jean Marcellin, en lui apportant une subvention de fonctionnement annuelle conséquente, et en lui permettant d'organiser au Royal, à un tarif d'accès modique, ses soirées de diffusion de films chaque fois qu'elle le souhaite.

Concernant les rencontres du Cinéma de Montagne, la Ville de Gap apporte une subvention spécifique à la Cinémathèque, met à disposition gracieuse la Salle du Quattro et de ses services pendant plusieurs jours (ce qui n'est pas rien quand on sait la qualité de cet établissement).

Le succès des Rencontres n'est pas à mettre en cause. Mais, il faut se demander si le succès des Rencontres ne vient pas aussi du lieu où elles se déroulent.

En résumé, la Ville de Gap verse directement 19 000 € à la cinémathèque et lui octroie 23 000 € de services en général, soit un total de plus de 42 000 € annuels.

M. le Maire en revient au projet culturel actuellement porté par l'association. Ce projet fait suite à deux études successives, voulues par l'association, financées par des fonds publics. Ces études ont suggéré que la Cinémathèque puisse disposer d'un lieu assez vaste pour s'ouvrir au public. Cela est tout à fait légitime et paraît très intéressant.

La question du site a été posée lors de cette étude. Une option technique a été étudiée avec les consultants, qui proposaient d'investir l'Usine Badin, dans les locaux encore disponible après l'installation et l'aménagement de la Villa Badin par l'association du Théâtre la Passerelle.

M. le Maire a été sollicité à l'occasion de cette étude, et a émis l'hypothèse d'un montage identique à celui mis en œuvre par l'association gérant le Théâtre de la Passerelle. Il s'agit de la mise à disposition du bâtiment restant disponible sur le site sous une forme de bail emphytéotique.

Comme cela est arrivé pour la Passerelle, une fois évalué le bien mis à disposition et connu le montant des travaux qui seront effectués dans le site, au bout du compte, ils se sont mis d'accord pour qu'il n'y ait pas la perception de loyers. Ce

n'est quand même pas rien de mettre l'usine Badin à disposition par bail emphytéotique sans qu'il y ait le moindre centime de loyer de réclamé.

M. le Maire va au-delà -les représentants de l'association le savent pertinemment puisqu'il les a reçus- car à l'occasion de la présentation de cette étude, il a également émis l'hypothèse que la Ville de Gap puisse se porter caution d'une partie du prêt que l'association serait amenée à contracter pour boucler son financement en cas de réalisation de ce projet sur ce site.

Autrement dit, si certains pensent que cela n'est pas un engagement suffisant, il faut lui dire à ce moment là que la ville de Gap doit tout supporter. Il n'acceptera pas ce genre d'engagement car c'est trop facile aujourd'hui de dire la ville de Gap a un lieu, on va lui demander d'apporter ce lieu, d'apporter des subventions, d'apporter des cautions, de mettre des lieux à disposition gratuitement. Et les autres partenaires qu'en fait-on ? Il faut se bouger pour faire comme le Théâtre la Passerelle ! Ils ont développé un programme interreg, sont allés chercher des fonds à l'Europe, au Conseil Régional, au Conseil Général, la ville de Gap les a aidés en mettant à disposition la maison Badin, en assumant financièrement le désamiantage du site. Aujourd'hui, cela donne une très belle réalisation, complémentaire du Théâtre la Passerelle permettant de garder un très haut niveau en terme d'existence de scène nationale. Il ne faut pas l'oublier.

M. le Maire est prêt à tenir tous les engagements pris ici ce soir -d'ailleurs déjà évoqués avec les responsables de l'association- mais chacun doit prendre ses responsabilités et tout ira pour le mieux. D'autant que dans cette usine Badin, M. le Maire s'est aussi engagé auprès des historiens de la ville à faire en sorte qu'une partie des métiers encore présents dans les lieux soient déportés -s'ils en acceptent l'accueil-, vers le Lycée agricole de façon à ce que la mémoire ne disparaisse jamais. Et qu'un jour puisse être retrouvé ce qui se pratiquait dans cette usine, sans aucun problème, bien protégé au sein d'un lycée représentant aussi une activité comme celle qui était exercée là.

Autrement dit, M. le Maire donne déjà beaucoup et demande d'arrêter de toujours lui demander de donner plus. Et ça, il est impossible de ne pas le partager avec lui car c'est l'escalade qu'il ne peut pas assumer. Sa réponse est d'une sincérité évidente.

M. ARCE-MENSO rappelle attendre la salle d'escalade.

M. le Maire indique ne pas avoir réagi sur la globalité du projet de la Cinémathèque des Images de Montagne car il lui a semblé qu'il allait aller au-delà des engagements en terme de délai pris en 2007 auprès des grimpeurs. Pour lui, s'ils attendaient de voir le projet global se développer, il ne pourrait pas tenir ses engagements. Si bien qu'ils sont revenus à la case départ -s'il est possible d'appeler cela ainsi- et ils ont décidé de localiser le futur mur d'escalade dans une partie des locaux appartenant à la commune, sur l'ancien site de la SAMSE. Les choses avancent. Tout le monde, les services municipaux et les deux associations concernées travaillent. Ils se sont donné un nouveau rendez-vous avant le 15 juin de façon à faire un point essentiel. Des chiffres commencent à être avancés.

M. le Maire se félicite d'avoir pris cette initiative de transposer le projet mur d'escalade vers la SAMSE pour ne pas perdre de temps.

M. EYRAUD a noté que M. le Maire montait le ton sur la Cinémathèque d'Images de Montagnes.

Pour M. le Maire, cela vient de son enthousiasme.

M. EYRAUD lui fait remarquer qu'à aucun moment il ne lui a demandé de donner plus à cette association. Simplement, il pose le problème plus politique, plus économique. Selon lui, la ville aurait tout à gagner à avoir cette réalisation. Après, effectivement, M. le Maire a raison. Ce n'est pas à la ville de Gap de tout gérer. Il lui semble qu'il y a un tour de table à faire avec le Conseil Régional, les financements européens, ... Il est complètement d'accord avec M. le Maire et partage cette analyse. Par contre, pour lui, ils doivent être attentifs. De toute façon, comme M. le Maire l'a dit tout à l'heure, ils rentrent dans une période préélectorale, bientôt électorale donc les listes auront l'occasion d'en parler car elles vont parler de développement économique certainement, de développement culturel et ce sujet va être intéressant.

Selon l'avis de M. EYRAUD, il faut le prendre en positif et non en négatif. Ça peut être un sujet très intéressant pour l'avenir de la cité. Et, pourquoi pas regarder, il l'a dit tout à l'heure -il ne pense pas que juridiquement se soit possible- si ça ne pourrait pas être un des premiers projets porté par la communauté d'agglomération. Le problème de la structure dont il est question c'est que le rapport d'audit pointe clairement que cette association n'a pas l'envergure -de l'association gérant la Passerelle par exemple- pour porter ce projet. Le cabinet d'audit est très clair là-dessus. Ça pourra être soit une collectivité, soit une communauté d'agglomération,... Il faut y réfléchir. Pour M. EYRAUD, ce dossier mérite d'être débattu et examiné. Ils ont tout intérêt à le voir se concrétiser sur le territoire. Il est certain que d'autres risquent de se l'accaparer et cela serait dommage. Mais, il est d'accord avec M. le Maire, il ne faut pas dire oui à tout. Effectivement, la ville prend ses responsabilités. Il propose simplement de faire un tour de table avec les autres partenaires. Il ne sait pas qui doit l'organiser, si c'est la collectivité de la ville de Gap ou à d'autres d'être à l'initiative. Mais, ce sujet mérite un tour de table car tout le monde a intérêt à le voir se réaliser.

Il lui est répondu que cette initiative revient à l'association.

M. le Maire lui rappelle avoir cautionné l'emprunt de la Passerelle pour la salle Badin.

GYMNASE CENTRE

Nous l'avons évoqué en commissions, le gymnase centre est dans un état de vétusté qui nécessite d'engager d'urgence des travaux de rénovation. Il en a parlé et débattu avec l'adjoint aux sports.

Il y a notamment la toiture, les écoulements, le plafond de la salle de basket au 1er étage, la salle de judo, les moisissures, l'éclairage, les peintures à refaire...

Il y a une situation assez importante.

Il pense que ce patrimoine recevant de nombreux sportifs de la ville, du département, voire de l'extérieur, doit pouvoir bénéficier rapidement d'une remise à niveau. Il ne sait pas s'il faut la réaliser par tranche mais, il est de leur responsabilité d'entretenir leur patrimoine.

M. Le Maire espère que pour tous ses chers collègues la séance n'est pas trop longue. Finalement ils pensaient que la séance était un peu plus courte mais elle dure. D'autant qu'il n'a pas prévu de repas. Ils n'auront qu'une petite collation pour leur permettre de rentrer chez eux dans de bonnes conditions. Aussi, il va répondre le plus rapidement possible mais, il lui faut quand même un peu de temps car il croit cela nécessaire.

Lorsque M. le Maire a lu le mail de M. EYRAUD, il s'est demandé ce qu'il se passait. Mme GRENIER, responsable de la sécurité ne l'avait pas prévenu. Une tornade se serait-elle abattue sur le gymnase centre pendant la nuit ?

Il s'est donc rendu immédiatement sur les lieux de façon à constater les dégâts. Quand il est arrivé sur place, ils n'avaient pas les bonnes clés. Donc, en attendant, -il ne perd bien entendu jamais de temps- il a interrogé des jeunes étant sur place. L'un était seul dans son coin, les autres étaient 4 sur un banc.

M. le Maire a commencé son enquête. Cette dernière a bien débuté pour lui car il a eu à faire à des jeunes étant pour certains des gapençais et pour d'autres des étudiants gapençais. Il demande alors au premier interrogé comment il trouve le gymnase centre, s'il pratique bien dedans. Ce dernier lui répond : "c'est beaucoup mieux que la pourriture que j'avais chez moi !". M. le Maire ne cite pas la ville dont ce jeune est issu. Les autres jeunes lui disent jouer au basket. Ils ne font pas de remarques particulières.

M. le Maire se dit qu'il s'agit d'informations données par des jeunes donc peut-être ne sont-ils pas très attentifs à la frise située en haut du plafond ou à la qualité du faux plafond posé, etc.

Les clés étant arrivées, ils ont pu pénétrer -par l'intérieur du lycée avec le Directeur Général Adjoint des Services Techniques, le Directeur des Bâtiments et le Directeur des Sports-, dans les lieux.

M. le Maire ne caractérise pas ce gymnase de flambant neuf. Si c'était le cas, cela se saurait car il l'aurait ajouté aux nombreuses inaugurations qu'il peut faire. Ce n'est pas le cas. Mais très sincèrement, son état général est tout de même correct, normal -c'est un terme très employé ces derniers temps- comme pour tout équipement étant très utilisé.

La Ville n'y a pas rien fait d'ailleurs ces dernières années.

Il rappelle avoir rénové le parquet en 2009 pour un montant de 28 500 euros, avoir refait l'ensemble des sanitaires de l'étage en 2011. Et, chaque fois que cela est nécessaire, ils interviennent pour, par exemple -et c'est peut-être ce qui a généré les inquiétudes de M. EYRAUD- agir sur l'extérieur du bâtiment car une descente de chéneaux étant obstruée, cela provoquait indirectement une pénétration d'eau sur un des murs. Effectivement, -M. le Maire a pris des photos et pourrait les leur montrer- sur le côté droit du dojo, il y a un peu de peinture cloquant quand il y a une forte humidité derrière. Il y a environ 1 ou 2m² concernés par cette pénétration, résolue il y a peu de temps. D'autre part, ils doivent savoir également qu'un gros projet est en cours d'étude pour l'amélioration du site du lycée centre par le Conseil Régional. L'arrière du gymnase centre serait touché par cette intervention. Autrement dit, aucun problème pour le gymnase centre.

Une fois à l'intérieur, M. le Maire a interrogé un professeur d'éducation physique et sportive présent avec sa classe. Ce dernier lui a assuré qu'il n'y avait aucun problème selon lui.

M. le Maire est allé dans le dojo. Là, il a vu une pancarte indiquant la suppression de la séance de judo. Il a alors pensé que les dires de M. EYRAUD étaient effectifs. Mais dessous, il était indiqué le maintien de la séance de jujitsu. Cela l'a rassuré.

M. le Maire indique très sincèrement qu'il ne mettra pas un centime d'euro supplémentaire dans le gymnase centre jusqu'à la fin du mandat. Et cela peut-être dit. Il ne craint absolument rien là-dessus. Ce gymnase est nickel ! Et il le prouve. Il a reçu dernièrement l'association portant le basket sur Gap (Le président du club de basket, M. MONTAGNON, avec ceux organisant une animation ayant beaucoup de succès). Il ne sait pas pourquoi il en est venu à leur demander leurs doléances, s'ils étaient bien au gymnase centre. Réponse positive. Un seul petit problème. Ce dernier n'a rien à voir avec la structure, ni le risque évoqué par M. EYRAUD, ni l'intervention d'urgence à mettre en œuvre. Il concerne le parquet. Depuis sa réfection, aux dires des spécialistes, celui-ci glisse un peu trop. M. DAROUX sait ce qu'il en est. Son petit fils étant basketteur, il s'entraîne dans ce gymnase quand il est à Gap.

M. le Maire ne sait pas comment ce parquet a été fait mais il y a effectivement une glissance un peu trop forte, perturbant certaines phases de jeu. Mis à part ça, il n'y a absolument rien à reprocher au gymnase centre. Donc, il reste serein. Il est reparti tranquille de cette visite pour aller vaquer à ses occupations habituelles.

M. EYRAUD lui donne ici l'occasion et il l'en remercie, de rappeler que la Ville consacre et a consacré durant ce mandat entre 6 et 7 % du budget communal aux Sports. C'est beaucoup plus que la moyenne des villes de la même strate.

M. le Maire souligne avoir beaucoup rénové d'équipements sportifs durant ce mandat. Il se fait un petit plaisir supplémentaire en les évoquant.

- ils ont créé un terrain synthétique de football (plus de 700.000€),
- ils ont rénové 4 courts de tennis,
- ils ont étanché et isolé les tennis couverts. En même temps, le comité départemental a refait la totalité des cours à l'intérieur,
- ils ont créé un des plus beaux skates park de France,
- ils ont rénové l'ensemble des plateaux sportifs du site de Fontreyne,
- ils ont rénové la piscine et le gymnase de la République, ainsi que sa façade,
- ils rénovent actuellement le polysport de la Blache et créent 3 City Stade dans les quartiers,
- ils ont rénové le Club House des tennis couverts de Fontreyne,
- ils ont au passage réalisé l'Alp'aréna,
- ils ont également prévu la rénovation très prochaine du Stade Nautique de Fontreyne,
- ils ont lancé l'opération de la salle d'escalade dont il a parlé précédemment.

Jamais il n'a été fait autant durant un mandat pour mettre à niveau les infrastructures sportives et pour en créer de nouvelles.

Mais, libre à chacun de penser ce qu'il veut !

M. EYRAUD déclare que M. le Maire devient terrible à l'approche des élections.

Il souhaite donner des précisions et voir inscrit au procès verbal qu'il n'a jamais parlé de catastrophisme. Il y a toute une partie d'humour qu'il prend en tant que tel bien évidemment.

M. EYRAUD s'est rendu sur place. Il en a d'ailleurs parlé en commission travaux où il lui avait été confirmé que des travaux de rénovation étaient à faire. Qu'il y avait notamment des problèmes découlement d'eaux pluviales. M. le Maire lui indique qu'ils sont réglés. D'accord ! Cependant, il lui a été annoncé qu'une enveloppe était prévue pour refaire les gouttières. Cela est inscrit aux programmes de travaux et a été évoqué avec l'adjoint aux travaux en présence du directeur des bâtiments. Donc, M. le Maire ne peut pas dire qu'ils n'en ont pas parlé. Dans le cadre du programme de travaux il a été indiqué à M. EYRAUD qu'en cas de reliquat de budget, les gouttières seraient refaites. Il a alors soulevé la nécessité de prévoir plusieurs tranches car il n'y a pas que les gouttières à refaire. Il y a notamment les plafonds. M. le Maire ne les a peut-être pas vus.

M. EYRAUD ne souhaite pas faire de polémique là-dessus. M. le Maire lui a répondu de façon humoristique, c'est son droit. Il peut tourner au ridicule les conseillers municipaux de l'opposition toutefois cela n'est pas du tout démocratique. Un conseiller municipal d'opposition, bien qu'étant d'opposition, est tout à fait légitime. Il a été élu par le peuple et a tout à fait le droit de poser des questions et de vérifier un certain nombre de choses. C'est son rôle. C'est ça une démocratie moderne !

M. le Maire lui demande qui lui dit le contraire.

M. EYRAUD souligne que M. le Maire n'a pas cessé de tourner au ridicule ses questionnements. Il n'en fait pas une affaire d'état et ne se fâche pas du tout mais, il trouve que ce n'est pas à la hauteur d'une mission du premier magistrat d'une ville de 40.000 habitants. Dans la vie il existe des oppositions, des majorités. Des fois ils sont en accords, d'autres non.

Il rappelle à M. le Maire avoir voté, à trois reprises, les délibérations. Même une ne leur ayant pas été envoyée. Ils auraient très bien pu jouer le blocage. Ils ne l'ont pas fait dans l'intérêt des concitoyens. Aussi, il trouve un peu "dégueulasse" la façon de M. le Maire de lui répondre sur les questions orales. Cela veut dire à terme qu'il ne faudrait plus en poser. S'il continue ainsi, il n'y aura plus de démocratie. A la limite, M. EYRAUD ne viendra plus. Si la période préélectorale devient invivable, il fera le choix de rester chez lui. Personnellement, il n'en fait pas une affaire d'état. Il n'est pas un professionnel de la politique. Il n'a pas des objectifs tels que ceux de M. le Maire. Il est donc très à l'aise. Néanmoins, il trouve la façon de faire de M. le Maire un peu déplorable et pas dans l'esprit de la démocratie républicaine de la France, à savoir le respect de l'opposition. Etant majoritaire, le premier travail à faire consiste à respecter celui de l'opposition. Il y a au moins une chose que M. le Maire ne peut pas leur reprocher. Il ne peut pas dire qu'ils sont absents dans les commissions et qu'ils ne font pas leur travail.

M. EYRAUD lui demande, à l'avenir -s'il souhaite terminer ce mandat dans des conditions acceptables-, de respecter l'opposition, de respecter son groupe.

M. le Maire est désolé. Premièrement, il a le plus grand respect pour les membres de l'opposition quels qu'ils soient. Deuxièmement, il ne pensait pas l'avoir fâché en donnant des réponses très précises et complètes à ses questions. Il regretterait

très sincèrement la disparition de questions émanant des conseillers municipaux, qu'ils soient d'ailleurs de l'opposition comme de la majorité. C'est un droit et il le respecte. Il est fondamentalement attaché au respect de la démocratie et de la place que doit jouer l'opposition, place essentielle dans le cadre de la collectivité. En ayant répondu comme il l'a fait, il n'a pas eu la sensation d'être agressif ou d'être désagréable.

Pour M. EYRAUD, M. le Maire n'a pas été agressif mais il s'est foutu de sa gueule. Il demande de l'excuser d'être aussi cru. M. le Maire n'a pas du tout été agressif et M. EYRAUD non plus. Mais, ce qui est terrible c'est que sans être agressif, il expose les affaires d'une telle façon qu'il tourne l'opposition au ridicule. Aussi, à l'avenir, M. EYRAUD ne posera plus de questions. Il ne sait même pas s'il reviendra au conseil municipal et il n'ira plus dans les commissions. Peut-être cela arrangera-t-il M. le Maire ? Au fond, c'est peut-être ce qu'il veut.

M. EYRAUD fera la liste à la fin du mandat de tout le travail réalisé par son groupe. Tous les conseils sont préparés. C'est des heures et des heures de travail. Alors, ne serait-ce que par respect, il lui demande de rester correct. L'humour lui plait mais trop en faire revient à les prendre pour des cons. Il demande de respecter son groupe pour les mois restants.

M. le Maire ne sait pas si les autres collègues de l'opposition ont la sensation que ce soir il a pu heurter M. EYRAUD ou être déplaisant dans les propos tenus. Il répond très précisément aux questions lui étant posées. Pour lui, l'exercice de la démocratie et l'exercice politique tout simplement est un exercice délicat et difficile. Si M. EYRAUD considère être mal traité dans cet hémicycle, M. le Maire ne le pense pas et ne sait pas si ses collègues partagent ce point de vu. M. EYRAUD aurait peut-être souhaité ce soir voir M. le Maire annoncer, à l'ensemble des collègues et à la collectivité toute entière, que M. EYRAUD s'étant rendu sur place, au collège centre, il allait immédiatement mettre en œuvre les grands moyens. Rénover quelque chose n'étant pas à rénover.

M. EYRAUD affirme n'avoir jamais dit ça.

M. le Maire ne mettra pas un centime de plus, d'ici la fin de ce mandat, sauf événement exceptionnel, dans le gymnase centre.

M. EYRAUD souhaite lui poser une question. Dans toutes les commissions où il siège il est présent sauf s'il ne peut pas faire autrement, s'il a un empêchement, s'il est en région parisienne ou ailleurs. Dans toutes les commissions, le président de la commission d'appel d'offres, de la commission travaux, de l'urbanisme, partout où il siège, peuvent dire que malgré les désaccords possibles, il y a un respect de la personne. M. EYRAUD a un problème uniquement avec M. le Maire car ce dernier ne le respecte pas, il se fout de sa gueule. Quand on fait cela, on a forcément un retour de flammes. Il invite donc M. le Maire -pour les quelques mois restant à vivre ensemble- à travailler dans l'esprit qu'est le leur : constructif, quand ça va dans le bon sens ils votent pour, même s'ils ne sont pas tout à fait d'accord. Constructif car c'est l'intérêt des concitoyens avant tout. Il n'y a que ça qui l'intéresse, c'est la raison pour laquelle ils font ce travail. S'ils finissent les quelques mois restant dans de bonnes conditions, ils les finiront. Si M. le Maire continue à le traiter comme il l'a fait ce soir, M. EYRAUD ne viendra plus dans les commissions, dans les conseils. Il l'annoncera à la population et il lui expliquera pourquoi.

L'opposition est légitime, élue du peuple. Ils sont dans une République. Ils doivent être respectés en tant que tels. Faire de l'humour ça va un moment mais trop c'est trop !

M. le Maire propose d'en rester là. Il remercie les conseillers municipaux pour l'engagement pris en matière de communauté d'agglomération et clôt la séance.

L'ensemble de la séance du Conseil Municipal a été enregistré sur support audio disponible à la Direction Générale des Services de la Mairie.

LE MAIRE,

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger DIDIER

Monique PARA